



COMMUNE D'ORCIERES
05170 ORCIERES

Avenant n°01

Fixant le coût prévisionnel définitif des travaux en phase « Avant-projet Définitif » ainsi que le forfait définitif de rémunération

N° de marché

06	PS	PA	2020
-----------	-----------	-----------	-------------

MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE
Construction d'un bâtiment pour les
services techniques Municipaux

Entre :

La Commune d'ORCIERES 05170 ORCIERES, représenté par Monsieur Patrick RICOU, Maire de la Commune et représentant du Pouvoir Adjudicateur.

Et :

Groupement conjoint :

PROBATP Architecture
ESTER INGENIERIE
CABINET COSTE
BERMATEC

PROBATP Architecture ***Mandataire***

118 Bd Georges Pompidou – 05 000 GAP

Tél. 04.92.51.60.45

probatp.architecture@probatp.fr

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Préambule

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la *Construction d'un bâtiment pour les services techniques municipaux* d'Orcières été notifié au mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre retenu le 28/08/2020

L'acte d'engagement du marché indique un engagement de la maîtrise d'œuvre sur l'enveloppe prévisionnelle de travaux soit jusqu'à 250 000 € HT, soit de 250 000 à 400 000 € HT.

Au stade APD le cout prévisionnel est estimé à 770 000.00 € HT

Le montant initial du marché de maîtrise d'œuvre est de 40 098.24 € HT soit 48 117.88 € TTC (forfait provisoire, TVA 20 % - taux de rémunération : 10.02 %).

ARTICLE 2 : Objet

Le présent avenant n°01 au marché de maîtrise d'œuvre a pour objet :

- De fixer le cout prévisionnel définitif des travaux issus des études d'avant-projet définitif (APD),
- De fixer le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre.

ARTICLE 3 : Coût prévisionnel définitif des travaux à l'issue des études d'Avant-Projet Définitif

Considérant l'engagement initial de la Maîtrise d'œuvre sur l'enveloppe prévisionnelle du maître d'ouvrage affectée aux travaux d'un montant de 450 000.00 € HT.

Considérant l'estimation prévisionnelle définitive des travaux d'un montant de 770 000.00 € HT, établie par le maître d'œuvre au terme des études d'Avant-projet Définitif (APD).

Le maître d'ouvrage arrête le coût prévisionnel définitif total des travaux au montant de 770 000.00 € Hors taxes.

ARTICLE 4 : Forfait définitif de rémunération issue du coût prévisionnel définitif des travaux

En application des dispositions de l'article 4 de l'acte d'engagement, et 5.3 du CCAP, le forfait définitif sur le nouveau coût prévisionnel définitif des travaux est donc égal à :

770 000.00 € H.T. x 9% soit 69 300 €H.T.

Montant travaux HT	De 250 000 € à 400 000 € HT		Coût prévisionnel définitif Phase ADP : 770 000.00 € HT	
TRANCHE FERME	%	Marché de Base	%	Marché suite Avenant n°1
ESQ	0.453	1 772.00		3 000,00
APS	0.842	3 366.80		6 000,00
	1.29	5 138.80		
T CONDITIONNELLE	%	Marché de Base	%	Marché suite Avenant n°1
APD	1.55	6 202.00		11 000,00
PRO	1.77	7 088.00		12 000,00
ACT	0.66	2 658.00		4 500,00
EXE	1.92	7 670.64		13 000,00
DET	2.30	9 214.40		16 000,00
AOR	0.53	2 126.40		3 800,00
	8.73	34 959.44		
TOTAL REMUNERATION	40 098.24			69 300,00

ARTICLE 5 : Nouvelle rémunération

Montant du présent avenant : 69 300,00 € H.T. – 40 098.24 € H.T.

= 29 201,76 HT

Total Hors Taxes de rémunération après avenant n° 01
 TVA 20,00 %

69 300,00 € H.T.

..... 13 860,00.... €

Total TTC à l'issue de la passation de l'avenant n° 01

83 160,00 € TTC

Soit (en lettres) : **Quatre-vingt trois mille cent soixante Euros**

La répartition des honoraires entre les cotraitants est jointe en annexe.

ARTICLE 6 : Autres clauses


Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant n°01, lesquelles prévalent en cas de différends.

La signature du présent avenant n°01 par le mandataire vaut renoncement à tout recours pour des faits, de toutes natures, éventuellement intervenus depuis la notification de leur marché et antérieurs à la signature du présent avenant n° 01.

Signature des parties

Fait en un exemplaire original

Fait à Orcières, le

<p>Le Pouvoir adjudicateur Le Maire Monsieur Patrick RICOU</p>	<p>Signatures et cachets de l'équipe de maîtrise d'œuvre ou de son mandataire dûment habilité</p> 
--	--

Notification de l'avenant n° 01

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller et joindre l'avis de réception postal daté et signé du titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

« *Reçue à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant n°01* ».

A Orcières, le